

**Pour citer cet article :**

Talandier, Magali. "Economie (s) Métropolitaine (s)." *Urbanisme* (2015)

**ECONOMIE(S) METROPOLITAINE(S)**

Magali Talandier  
Maitre de Conférences  
Université de Grenoble  
UMR Pacte-Territoires

Economie productive, économie de la connaissance, économie technopolitaine et économie métropolitaine... sont autant de termes qui se recoupent, sans être véritablement interchangeables. Aucune des trois premières acceptions ne suffit pour définir l'économie métropolitaine. L'économie métropolitaine est multiple à la fois en termes de compétences mobilisées, de secteurs économiques concernés, mais également d'espaces occupés. Elle n'est ni exclusivement productive (dépendant de l'exportation de biens et services privés produits localement), ni exclusivement synonyme d'économie de la connaissance. Elle n'est pas non plus la version d'une économie technopolitaine institutionnalisée ou spatialisée à l'échelle d'une métropole. Certes les travaux menés en économie régionale depuis les années 1990 montrent que les grandes agglomérations concentrent de façon croissante les activités exportatrices, ainsi que les activités à fort capital humain. Désignant la sphère économique qui repose non plus sur la fabrication et l'échange des « choses », mais sur la formation et la circulation des « idées », pour reprendre l'expression de Pierre Veltz (2011), l'économie de la connaissance s'est imposée en quelques décennies comme l'un des piliers du développement économique des régions et des nations. Pourtant, l'« *avantage métropolitain* » ne peut se résumer à la seule concentration et juxtaposition d'activités à forte valeur ajoutée ou innovantes. Elle dépendrait plus de la capacité d'une ville à mobiliser des ressources et des acteurs variés (Halbert, 2010). La capacité, dans un contexte d'internationalisation de l'économie, à mettre en relation les différents secteurs d'activités qui composent la base territoriale demeure ainsi un attribut de la seule métropole (Damette, Beckouche, 1990) qui se positionne comme un acteur collectif (Le Galès, 2011).

Une économie métropolitaine pourrait donc être une économie de la connaissance qui percole économiquement, socialement et spatialement sur l'ensemble de la société. Cette percolation, cette diffusion, est le fruit d'une véritable stratégie territoriale qui dote le territoire d'un projet pensé en des termes à la fois productifs, compétitifs, mais également résidentiels, récréatifs et paysagers. Si l'économie de la connaissance apparaît comme l'un des moteurs du développement économique métropolitain, elle est non suffisante.

Le cas grenoblois constitue le substrat territorial de cette nouvelle économie. L'importance de l'économie de la connaissance à Grenoble explique que cette ville est aujourd'hui considérée à l'échelle mondiale comme un centre majeur de l'innovation. En témoignent le classement en 2013 par le journal *Forbes* en cinquième position des villes les plus innovantes au monde (nombre de brevets déposés) ou sa troisième position à la première édition du concours *iCapital*, organisé en 2014 par l'Union Européenne et visant à désigner la capitale européenne de l'innovation. Pourtant, mal desservie par les transports, excentrée, ville de taille moyenne, Grenoble n'a rien d'une ville-mondiale ou d'une métropole de premier rang telle que peuvent

les définir Saskia Sassen (1991) ou, plus récemment, Ludovic Halbert (2010). Grenoble se présente donc volontiers comme une cité de l'innovation, une technopole forte du mythique triptyque local université/industrie/recherche.

Ainsi, en 2009, on comptait 21 000 emplois directement liés à la conception et la recherche dans l'aire urbaine grenobloise, soit plus de 7% de l'emploi local. Aucune autre aire urbaine en France (hors Paris) ne regroupe autant d'emplois de ce type ! Ce taux est près de 2,5 fois plus important que la moyenne des grandes aires urbaines. L'ensemble des cadres des fonctions métropolitaines pèse pour 14% de l'emploi local, c'est, avec Toulouse, l'aire urbaine de province dans laquelle ce type d'emploi qualifié est le plus représenté.

Si l'on raisonne à présent en termes de bases économiques<sup>1</sup>, la spécificité grenobloise en termes d'économie de la connaissance se confirme. Calculé ainsi, les actifs de l'économie de la connaissance (les cadres des emplois métropolitains) contribuent à près de 18% de la base économique de l'aire urbaine grenobloise (21,2% si l'on ajoute les transferts liés à la présence d'étudiants). C'est beaucoup plus qu'en moyenne dans les autres aires urbaines (10,6% hors revenus importés par les étudiants<sup>2</sup>), mais ça reste en deçà, par exemple, du poids des retraites (23,5% des bases). Grenoble, cité de l'innovation, se démarque donc par le poids qu'occupe, localement, l'économie de la connaissance.

Mais, alors que Grenoble culmine en haut du palmarès des villes innovantes, elle n'est guère dynamique sur le plan démographique, social, culturel voire même économique. L'aire urbaine de Grenoble présente un accroissement démographique de 5,5% en 10 ans, c'est trois points de moins que la moyenne des 15 autres aires urbaines de taille comparable. L'aire urbaine de Grenoble présente un solde migratoire négatif, à l'instar de Rouen, Lille, Douai-Lens, Saint-Etienne, soit des villes connues pour leurs situations économiques critiques, en raison notamment de leur passé très industriel. Les emplois et le revenu par habitant progressent également moins vite qu'ailleurs. Bref, ce sont là des signaux plutôt préoccupants pour cette technopole appelée à devenir métropole (Ambrosino et alii, 2015).

Plus inquiétant encore, l'économie de la connaissance grenobloise mesurée par les indicateurs habituels des cadres des fonctions métropolitaines ou des emplois de conception et recherche connaît un ralentissement depuis quelques années. Force est de constater que le modèle s'essouffle et que le mythe ne fait plus rêver. On voit bien sur le cas de Grenoble que si l'économie de la connaissance est un moteur essentiel de la croissance économique des nations, elle ne suffit pas à assurer le développement socio-économique des territoires.

Inversement, certaines agglomérations présentent une vitalité cumulée (démographie, attractivité migratoire, emplois y compris, revenus) comme Toulouse, Nantes, Rennes, Bordeaux, Montpellier...

---

<sup>1</sup> Les bases économiques regroupent l'ensemble des revenus qu'un territoire capte à l'extérieur. Quatre types de bases sont à distinguer (Davezies, 2008) :

- la base productive privée, constituée des revenus (salaires ou bénéfices) perçus par les habitants des territoires, grâce à l'implantation d'entreprises qui produisent et exportent en dehors de la zone étudiée ;
- la base résidentielle regroupant les revenus captés par les territoires grâce à leurs « atouts » résidentiels (salaires « rapatriés » au lieu de domicile par les migrants alternants ; retraites ; dépenses des touristes) ;
- la base publique constituée des traitements des fonctionnaires des trois fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale) ;
- la base sanitaire et sociale comprenant l'ensemble des revenus de transferts (minima sociaux, allocations chômage, allocations familiales, allocations de logement, indemnités journalières, remboursements de soins de santé).

<sup>2</sup> Données récoltées pour l'étude de Grenoble, mais non disponibles pour les autres aires urbaines françaises.

Regardons de plus près le croisement entre deux indicateurs, l'un représentant les dynamiques urbaines et l'autre les dynamiques plus spécifiquement technopolitaines.

L'indicateur de dynamique urbaine est construit à partir des fondamentaux du développement territorial (population/emploi/revenu), à savoir :

- l'évolution de la population et accroissement migratoire - 1999/2009 (%)
- l'évolution de l'emploi total 1999/2009 (%)
- l'évolution de l'emploi salarié privé - 1999/2007 et 2007/2011 (%)
- l'évolution du revenu par habitant – 2006/2010 (%)

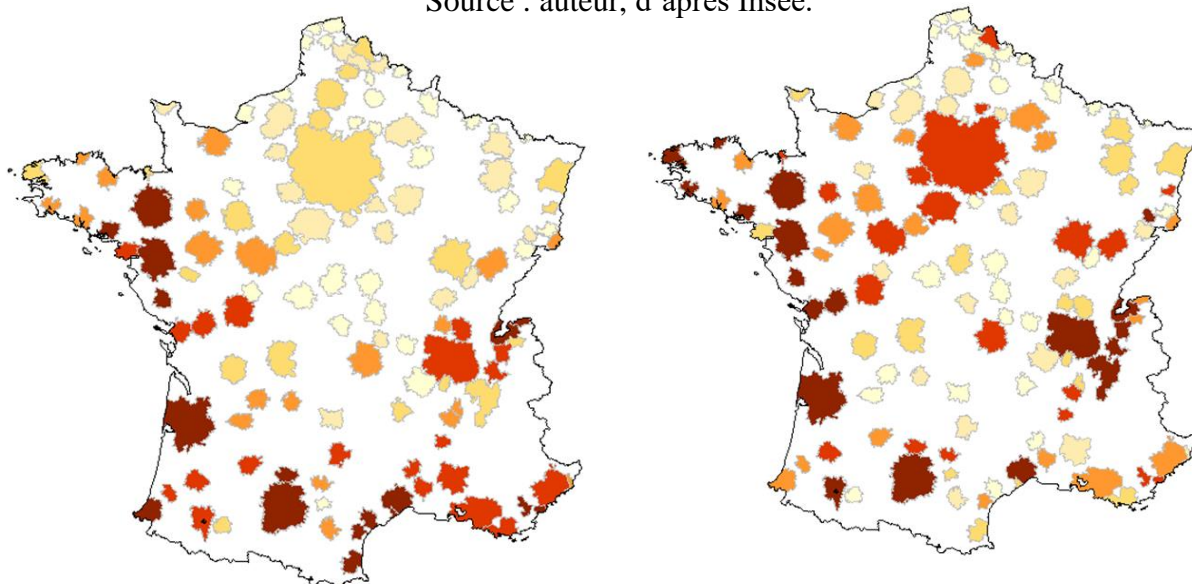
L'indicateur de dynamique technopolitaine repose sur des indicateurs de capital humain, à savoir :

- la part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi en 2009
- l'évolution des cadres des fonctions métropolitaines 1999/2009
- un indice d'attractivité auprès des cadres entre 1999 et 2007

Les deux indicateurs ont été calculés sur l'ensemble des 130 premières aires urbaines françaises à partir d'une méthode de *scoring* (moyenne du rang obtenu par chaque aire urbaine pour chaque indicateur). Chaque aire urbaine obtient un score variant de 1 (situation la moins favorable) à 130 (aire urbaine la plus dynamique).

Carte 1 : Indicateur de dynamique urbaine   Carte 2 : Indicateur de dynamique technopolitaine

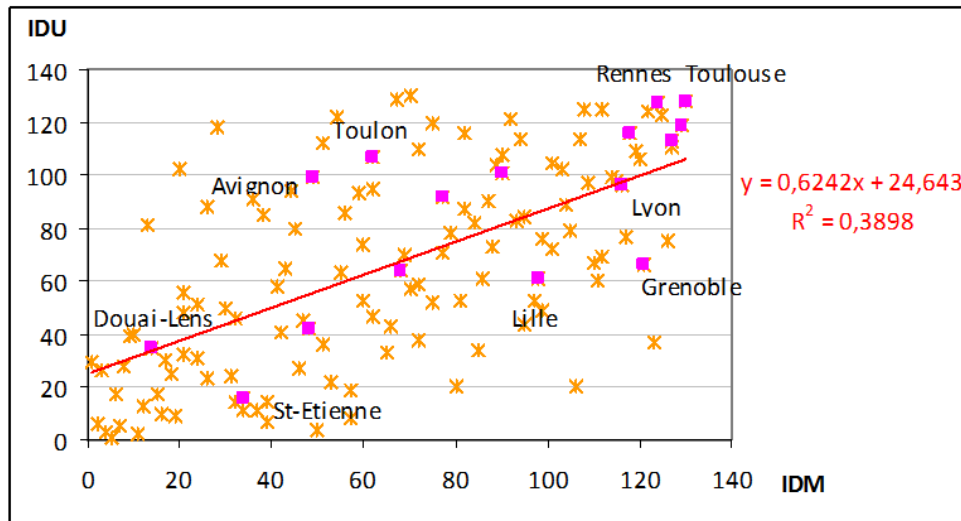
Source : auteur, d'après Insee.



Les deux cartes montrent des géographies différentes selon que l'on observe les dynamiques élémentaires de développement local (ou dites urbaines) des dynamiques technopolitaines, confirmant la non systématique corrélation entre les deux. Sur la carte de gauche, on repère aisément les grandes agglomérations de l'Ouest et du Sud qui caracolent en tête du classement. Sur la carte de droite, aux côtés de ces agglomérations connues pour leur dynamisme productif et résidentiel, apparaissent de grandes agglomérations plus productives que résidentielles (Lilles, Grenoble, Paris, Orléans, Rouen... ou bien encore inversement des

villes qui connaissent une dynamique urbaine mais non technopolitaine (Nice, Toulon, Avignon...).

Graphique 1 : Corrélation entre Indicateur de dynamique urbaine et indicateur de dynamique technopolitaine



Source : auteur, d'après Insee.

Le graphique 1 facilite cette lecture croisée des deux indicateurs. On peut y voir qu'une corrélation existe entre la dynamique urbaine des villes et leur dynamique technopolitaine, mais également que de nombreux écarts au modèle émergent. Mais, ce n'est pas tant la qualité économétrique du modèle qui nous importe que sa traduction territoriale. Ces points sont des aires urbaines et ces aires urbaines sont au cœur de politiques publiques territoriales. Ainsi, quatre types de villes apparaissent :

- Les villes extrêmement dynamiques, qui cumulent aménités urbaines et technopolitaines (Rennes, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Montpellier, mais aussi Lyon) ;
- Les villes plus technopolitaines que métropolitaines (Grenoble principalement et dans une moindre mesure Lille, ou bien encore des agglomérations de plus petite taille comme Belfort, Quimper, Lannion) ;
- Les villes résidentielles, qui bénéficient d'une dynamique urbaine sans réellement jouer la carte de la dynamique technopolitaine (Nice et Toulon par exemple) ;
- Les villes doublement pénalisées qui cumulent faible dynamique urbaine et faible dynamique technopolitaine (Douai-Lens, Saint-Etienne, par exemple).

Ces agglomérations sont au cœur de systèmes territoriaux plus ou moins compacts, équilibrés... au cœur de systèmes productivo-résidentiels (SPR) plus ou moins efficaces (Davezies, Talandier, 2014). Ces travaux sur les SPR montrent que la qualité résidentielle, récréative, touristique des territoires « autour » des villes constitue un facteur essentiel du dynamisme économique et de la compétitivité productive de nos grandes agglomérations. Ainsi, la métropole n'est pas un enjeu de solidarité, et encore moins d'égalité, mais un enjeu

de réciprocité territoriale (Talandier, 2014 a). Il s'agit d'un processus de développement « gagnant-gagnant » qui crée une valeur ajoutée réciproque entre les villes et les campagnes. Ces campagnes sont à penser comme des véritables portes d'entrée vers la ville et non pas systématiquement comme des zones de reflux. Ainsi, le développement économique productif de nos villes passe aussi par la gestion des aménités résidentielles, naturelles, culturelles, patrimoniales, par l'entretien des paysages du quotidien (Talandier, 2014 b).

C'est la complémentarité économique et sociale, la qualité résidentielle et productive de cet ensemble qui assure le développement du tout. Et c'est cette configuration que l'on trouve à Nantes, Rennes, Toulouse, Bordeaux ou dans de plus petites aires urbaines comme à Annecy, qui offrent dans la proximité des espaces que l'on peut investir tout au long du cycle de vie, mais également selon des temporalités variables : au quotidien, pour ses vacances, ses week-end... permettant ainsi de faire circuler et augmenter les richesses locales. Cet état de fait n'est pas seulement le fruit d'une dotation géographique donnée a priori (un cadre de vie, un paysage, des aménités qui existeraient ici et pas ailleurs...), mais le résultat d'une réelle stratégie de développement économique intégrée qui crée les conditions d'émergence de cet *avantage métropolitain*.

Penser, construire et gouverner les territoires comme de véritables systèmes productivo-résidentiels cohérents et performants devrait être l'un des enjeux essentiels des fabriques métropolitaines en cours.

## BIBLIOGRAPHIE

AMBROSINO C., LINOSSIER R., LOUARGANT S., NOVARINA G., SEIGNEURET N., TALANDIER M., *Grenoble : de la technopole à la métropole*, Le Moniteur, à paraître en 2015.

DAMETTE F., BECKOUCHE P., « La métropole parisienne. Système productif et organisation de l'espace », *UTH 2001*, 1990, n° spécial.

DAVEZIES L., *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, Collection La République des Idées, 2008.

DAVEZIES L., TALANDIER M., *L'émergence des systèmes territoriaux productivo-résidentiels en France*, Paris, La documentation française, 2014.

HALBERT L., *L'avantage métropolitain*, Paris, PUF, 2010.

LE GALES P., *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

SASSEN S., *The Global City: New York, London, Tokyo*. Princeton, Princeton University Press, 1991

TALANDIER M., « Penser la réciprocité territoriale », *Revue Urbanisme*, Hors Série n°47, 2014 (a).

TALANDIER M., *Analyse des retombées socio-économiques des aménités culturelles et naturelles en France métropolitaine*, rapport au Puca, juillet 2014 (b).

VELTZ P., PARIS T., *L'économie de la connaissance et ses territoires*, extraits du colloque de Cerisy-la-salle, Hermann, 2011